

**COMMUNE DE SARRY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024**

**Date de convocation**  
10/12/2024

**Date d'affichage**  
10/12/2024

**Nombre de  
conseillers :** 19

**Présents :** 16

**Votants :** 17

**N° 2024\_12\_01**

**OBJET :**

**Tableau des**

**Effectifs (personnel)**

**- Mise à jour**

----

**Pour :** 17

**Contre :**

**Abstention :**

L'an deux mil vingt quatre, le seize décembre dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUJARIN, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Céline GUERSILLON, Mme Jeannine ANDRE, Mme Sandrine ADNOT, M. Bruno BREMONT, M. Laurent TAPIN, M. André LEBLANC, M. Christian CHAGAAR, Mme Sylvie LORNE, Mme Claude BERTHON,

Excusés : Mme Valérie LAMPSON

Absents : M. Antoine LEPAULMIER, M. Steeve DANDELOT

Pouvoirs : Mme Valérie LAMPSON à Mme Céline GUERSILLON

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUJARIN

Lors de sa réunion du 26/11/2024, le Comité Social Territorial Technique a entériné notre demande de suppression du poste de rédacteur, suite au départ de l'un de nos agents vers un autre Ministère.

Afin d'être en concordance avec l'organigramme de notre collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs - comme ci-dessous.

Cadres d'emploi Filières	Grades du cadre	Cat.	Effectif budg.	Effectif pourvu	TC/TNC
	Attaché Territorial	A	1	1	TC
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC
Filière culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC
Filière animation	Adjoint d'animation	C	1	1	1 TNC
Filière technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
	Agent de maîtrise principal	C	2	2	2 TC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	4 TC
	Adjoint technique Territorial	C	9	9	4 TC 5 TNC
Filière sociale	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1 TC
	<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>21</b>	<b>15 TC 6 TNC</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 01/01/2025

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Date de convocation

10/12/2024

Date d'affichage

10/12/2024

Nombre de

conseillers : 19

Présents : 16

Votants : 17

N° 2024\_12\_02

OBJET :

Décisions

Modificatives au  
Budget Communal

----

Pour : 17

Contre :

Abstention :

### TRAVAUX LA MAISON DES ASSOCIATIONS

(transfert des dépenses de fonctionnement en investissement) - dépenses à la date du 13/12/2024

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	9 381,84		
D I 040 231 OPFI (ordre)	9 381,84		
R F 042 72 (ordre)	9 381,84		
R I 021 021 OPFI (ordre)	9 381,84		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 381,84	9 381,84
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	9 381,84	9 381,84
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

DEMANDE ACOMPTE COLAS (TRAVAUX RUE JACQUES BREL) - 28084.27 €

ATTENUATION CHARGES - 350 € (CAC)

CAPITAL EMPRUNT 0.02 cts

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 6215		350,00	
D F 014 7392221	350,00		
D I 040 1641 OPFI (ordre)	0,02		
D I 21 2111 OPNI		0,02	
D I 23 2315 OPFI		28 084,27	
D I 23 238 OPNI	28 084,27		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	28 084,29	350,00
	Réductions	28 084,29	350,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	28 434,29
Solde Réductions	28 434,29
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Date de convocation** 10/12/2024  
**Date d'affichage** 10/12/2024

**Nombre de conseillers :** 19  
**Présents :** 16  
**Votants :** 17

**N° 2024\_12\_03**

**OBJET :**  
Etudes  
d'aménagement du  
cœur de bourg -  
Ilot rue des Fosses  
- Convention AUDC  
Budget Communal  
-----

**Pour :** 17  
**Contre :**  
**Abstention :**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du Cœur de bourg Rue des Fosses pour lequel, l'Agence d'Urbanisme a été sollicitée.

En résumé, il s'agit d'un lot de 3 parcelles au Cœur du village pour lesquelles la Commune pourrait se porter acquéreur.

Afin de saisir cette opportunité et d'examiner les projets de valorisation du site en question, une convention dont vous trouverez le projet en PJ a été rédigée en ce sens.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et le cas échéant d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble de pièces se rapportant à ce projet.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Date de convocation**  
10/12/2024  
**Date d'affichage**  
10/12/2024

Par délibération 2023-02-04 du 06/02/2023, le Conseil Municipal a validé les tarifications diverses appliquées dans les bâtiments communaux ainsi que pour les concessions de Cimetière et celles du columbarium.

**Nombre de conseillers** : 19  
**Présents** : 16  
**Votants** : 17

Des précisions ont été ajoutées dont les possibilités de location du gymnase et de la salle du COS, le retrait de la location de la vaisselle, et la facturation d'heures de ménage en cas de non respect des consignes données lors de l'état des lieux d'entrée.

**N° 2024\_12\_04**

Il vous est demandé d'accepter les propositions tarifaires jointes à la présente délibération qui seront applicables au 01/01/2025 (pour les nouvelles locations prises à compter de cette même date) - pour les contrats déjà signés et retournés au service administratif de la Mairie, les tarifs à appliquer seront ceux de la délibération de Février 2023.

**OBJET :**  
----

**Tarifications dans les structures et bâtiments communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Pour** : 17  
**Contre** :  
**Abstention** :

## SALLES

### SALLE DES FÊTES

Un acompte de 300 € sera versé par le locataire à la réservation et non restitué en cas d'annulation 1 mois précédant la location (sauf cas de force majeure défini dans le règlement de location) + attestation responsabilité civile

Une caution de 1000 € sera demandée et restituée à l'issue de l'état des lieux de sorties (sous réserve article 7 règlement)

### NON SARRYSIENS

Location pour une journée ou une soirée (forfait ménage compris - du lundi au jeudi)	600 €	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre -en cas de besoin
Location pour un week-end (du vendredi 14h00 au lundi 08H00)	800 €	250 € de Novembre à fin Mars	120 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, Octobre- en cas de besoin
Loges	50 €		

### SARRYSIENS

Location pour une journée du lundi au jeudi (manifestation familiale) (forfait ménage compris)	300 €	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
Location pour un week-end du vendredi 14H00 au lundi 08H00 (manifestation familiale) (forfait ménage compris)	450 €	250 € de Novembre à fin Mars	120 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
Loges	50 €		

**ASSOCIATIONS SARRYSIENNES : 3 mises à disposition gratuites par an (pour les manifestations « payantes » organisées par l'association) – Prix pour le week end hors chauffage et hors fête de la Saint Sylvestre**

Location pour une journée du lundi au Jeudi (forfait ménage compris)	gratuité		
Location pour un week-end du vendredi 14H00 au lundi 08H00 (forfait ménage compris)	200 €		
Fêtes de la Saint Sylvestre	450 € + 160 € de chauffage		
Loges	gratuité		
Chauffage pour une journée ou une soirée	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin	
Chauffage pour un week-end	250 € de Novembre à fin Mars	120 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin	
Location vaisselle	Gratuité (veiller au remplacement à l'identique en cas de casse)		

<b>ASSOCIATIONS NON SARRYSIENNES</b>		
Location pour une journée en semaine du lundi au jeudi (forfait ménage compris)	400 €	
Chauffage pour une journée ou une soirée	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
<b>SALLE DU COLOMBIER (la salle doit être libérée pour 20 heures)</b>		
<b>SARRYSIENS</b>		
Fêtes familiales sur présentation d'un justificatif	150 €	
Vin d'honneur à l'occasion des mariages (sur présentation d'un justificatif de domicile)	75 €	
Chauffage	50 € (d'octobre à avril)	
<b>NON SARRYSIENS</b>		
Salle uniquement louée pour les vins d'honneur	100 € (+ 50 € si chauffage d'octobre à avril)	
Manifestation à but non lucratif des entreprises : uniquement le jeudi de 18h à 21h	100 € (+ 50 € si chauffage d'octobre à Avril)	
Heure de ménage complémentaire	25 € (en fonction de l'état des lieux de sortie)	
<b>GYMNASE DE LA BARRIE (*)</b>		
<b>ASSOCIATIONS NON SARRYSIENNES</b>		
Location à l'heure	15 €	
Chauffage	NON	
<b>SALLE COS (*)</b>		
<b>Réservée aux Adhérents du COS avec l'aval du Président du COS et de M. le Maire</b>		
Soirée familiale	200 €	
Chauffage	50 € (d'octobre à avril)	
(*) les utilisateurs seront responsables de la fermeture des portes, extinction des lumières, du tri sélectif, d'acheminer aux endroits dédiés les verres et de la sortie de containers – Les locaux devront être rendus propres (y compris les sanitaires)		

**Informations**  
sur les tarifs de concession des sépultures  
dans le cimetière communal de la commune de  
Morselt.

<b>CIMETIERES</b>	
Concession temporaire (15 ans)	175 €
Concession trentenaire	350 €
Concession pour cavurne - trentenaire (1,5 m2)	220 €
<b>COLOMBARIUM</b> (concession trentenaire)	950 € / case

**Date de convocation**

10/12/2024

**Date d'affichage**

10/12/2024

**Nombre de**

**conseillers : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 17**

**N° 2024\_12\_05**

**OBJET :**

----

**Travaux cellule**

**commerciale La**

**Fabrique de Charley**

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

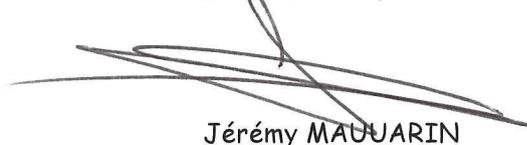
M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société LA FABRIQUE DE CHARLEY va signer dans les prochains jours, le bail à loyer à usage de fabrication et vente de pizzas, hamburgers, frites, autre restauration de type rapide et vente de boissons alcoolisées ou non, au sein de la cellule de "l'ex petit sarrysien".

Quelques travaux d'aménagement et d'embellissement sont à envisager afin de prévoir une ouverture de la cellule en Mars 2025.

A ce titre, M. le Maire propose d'exonérer pour la période de Janvier et Février 2025; les loyers de cette enseigne fixés à 847 € mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Secrétaire,



Jérémy MAUJARIN

Le Maire,



Hervé MAILLET